



COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE PARIS 7 novembre 2018

Nouvelles sessions de la cour d'assises de Paris spécialement composée

POINT D'INFORMATION Sur les affaires relatives au terrorisme islamiste

Le 12 novembre, s'ouvriront deux nouvelles sessions de la cour d'assises de Paris spécialement composée¹.

Trois affaires relatives au terrorisme islamiste vont être jugées.

Deux d'entre elles se tiendront à huis clos en raison de la minorité d'un ou plusieurs accusés. Une Cour d'assises des mineurs spécialement composée en première instance comprend un président et quatre assesseurs professionnels dont au moins deux sont juges des enfants.

L'excuse de minorité s'applique pour les mineurs de plus de 16 ans sauf si la Cour décide de l'exclure. Cette question est obligatoirement posée à la Cour.

¹ Au total, en 2018, la Cour d'assise de PARIS spécialement composée aura jugé huit affaires de terrorisme islamiste. (Soit le double de 2017)

Du 12 au 16 novembre, quatre individus dont trois étaient mineurs au moment des faits seront jugés pour des faits d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme et fabrication (pour trois d'entre eux), détention et transport d'explosifs en bande organisée en relation avec une entreprise terroriste. Ils sont soupçonnés, après avoir dû abandonner leur souhait de partir en Syrie, d'avoir projeté et préparé un attentat contre un commissariat situé dans l'est de la France et ce, à une période postérieure à l'appel au djihad global de l'état islamique et la vague d'attentats de 2015 . Ils encourent des peines de 20 de réclusion criminelle. (sans tenir compte de l'excuse de minorité).

Un communiqué sera réalisé au moment du verdict.

Du 12 au 30 novembre , cinq femmes et dix hommes dont un était mineur au moment des faits, seront jugés pour des faits d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Tous sont mis en cause, à des degrés divers, pour avoir participé à une filière de recrutement et d'acheminement de candidats au djihad afin de leur faire intégrer les rangs de l'Etat islamique en Syrie ou en Irak, pour avoir apporté un soutien logistique et financier à l'Etat islamique voire pour certains d'entre eux, d'avoir rejoint ou tenté de rejoindre les groupes de combattants. Certains sont également poursuivis pour détention illicites d'arme et préparation d'action violente sur le territoire national.

Parmi les mis en causes, cinq sont actuellement détenus, trois sont sous contrôle judiciaire, huit font l'objet d'un mandat d'arrêt. (Ils sont toujours recherchés). Ils sont, pour la plupart, originaires ou se sont connus dans la région lyonnaise et certains appartiennent à la même fratrie.

Ils encourent des peines de 20 de réclusion criminelle.

Un communiqué sera réalisé au moment du verdict.

Du 19 au 23 novembre, M. Mohammed Réda OUHARANI sera jugé pour des faits d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme ayant pour objet la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes. Il lui est reproché, entre 2013 et 2014, de s'être rendu en Syrie pour rejoindre l'EIL (Etat islamique et Irak et au Levant), d'avoir suivi une formation militaire et religieuse, d'avoir participé aux actions de ce groupe terroriste, d'avoir accepté, pour le compte d'EIL de commettre un attentat suicide au Liban à l'encontre des membres de la communauté chiite, de s'être rendu de façon commanditée et organisée au Liban dans ce but, puis, pour avoir, à son retour en France, maintenu ses contacts avec les commanditaires appartenant à l'EIL et proposer d'agir en France, tout en faisant des recherches notamment sur des centres chiites en France, des armes, des fusils d'assaut et des actions terroristes du type de celle perpétrée par Mehdi Nemmouche.

Il encourt une peine de 20 de réclusion criminelle.

L'audience aura lieu en salle Georges Vedel (Plateau correctionnel-RDC) et commencera le 19 novembre à 9h30. Les journalistes qui souhaitent assister à cette audience sont priés de bien vouloir se signaler à l'adresse suivante : presse.ca-paris@justice.fr.